



© Helvetas/PatrickRohr

REGLEAU: DÉCENTRALISER LES SERVICES EPA EN HAÏTI

Le programme de renforcement de la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement en Haïti (REGLEAU) appui la décentralisation de la fourniture de services d'eau potable et d'assainissement (EPA) conformément à la loi-cadre de 2009 réformant le secteur en Haïti. Alors que le gouvernement central d'Haïti et ses représentants régionaux dirigent actuellement la grande majorité de la fourniture de services d'eau, allant de la réglementation à la construction et la gestion des infrastructures, REGLEAU progresse vers une localisation de la responsabilité de fourniture de ces services au niveau municipal (maîtrise d'ouvrage). La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) étant appelée à se concentrer sur les fonctions de contrôle, régulation et développement du secteur tel que prévu dans la loi-cadre de 2009.

Le programme REGLEAU est piloté par la DINEPA en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur (MICT) et quatre communes de l'arrondissement Jacmel et environs, avec l'appui de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC). La transition vers des services décentralisés est un processus à long terme qui nécessite un ensemble de mesures d'accompagnement pour renforcer la capacité des acteurs du système à assumer de nouvelles fonctions. En tant que partenaire de mise en œuvre, Helvetas soutient l'opérationnalisation de l'approche systémique comme moyen de transition vers la prise en charge des services EPA par les municipalités en tant que maîtres d'ouvrage.

Résultats clés (En Mars 2022)

Ce que nous avons supporté	Ce que cela a donné	Ce que cela a influencé
<p>Création de 4 Unités EPA dans les municipalités en tant que pouvoirs adjudicateurs pour les services d'eau</p> <p>19 passations de marchés cogérées entre l'OREPA Sud et les municipalités pour réhabilitation de SAEP, consultation technique et protection de 4 sources clés</p>	<p>7 systèmes d'eau réhabilités, desservant actuellement 14, 288 personnes.</p> <p>Des travaux sur 5 systèmes d'eau supplémentaires en cours pour atteindre 14,790 personnes de plus</p>	<p>La DINEPA et le MICT acceptent l'idée d'intégrer la création des Unités EPA au niveau des mairies dans le programme national de réforme administrative (discussions en cours)</p>

Approche systémique

Au cours de la phase de démarrage d'un an qui a débuté en novembre 2017, les partenaires de REGLEAU, soient les principaux acteurs nationaux, régionaux et locaux, se sont rencontrés et ont partagé leurs préoccupations et aspirations liées à la transition. Ensemble, ils ont cartographié les fonctions essentielles du secteur EPA, les acteurs responsables, les sources de revenus, les facteurs institutionnels au-delà du secteur EPA et les principaux défis et goulots d'étranglement. L'analyse participative a permis aux partenaires de développer une vision commune du futur système, de ses acteurs et de leurs fonctions et de prioriser les mesures pour soutenir les principaux changements avant de lancer officiellement le programme en 2019.



Formation en faveur des membres des Unités EPA municipales.

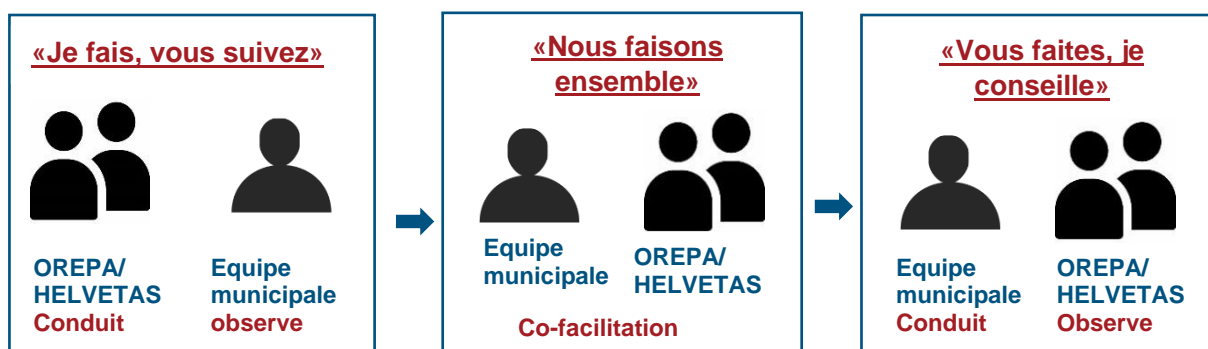
Unités EPA dans les municipalités

Suivant une approche systémique, la création des Unités EPA au niveau des municipalités permet aux acteurs de la gouvernance locale d'assumer de nouvelles fonctions (par exemple, la planification, la budgétisation et la contractualisation). Le bureau régional de la DINEPA (OREPA) a défini les tâches pour chaque fonction et les a regroupées en quatre profils (coordination, technique, social et administratif). Ces profils ont ensuite été attribués à trois employés municipaux et le technicien local de l'OREPA (TEPAC). Ces unités EPA, composées de quatre personnes, ont été formées pour mener des études techniques, faire des exercices de planification lancer des processus de passation de marchés publics pour consultations (d'experts techniques et d'entreprises de construction), et la délégation de contrats d'exploitation à des

entités privées. Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, les projets ne progressent qu'avec l'implication totale et la co-facilitation des Unités EPA à chaque étape des projets approuvés.

Renforcement des capacités des Unités EPA municipales

Les employés municipaux sont formés sur 10 sujets relatifs à la planification et à la gestion des services d'eau. Un processus structuré d'apprentissage sur le tas (décrit ci-dessous) les aide à maîtriser et à assumer leurs nouvelles fonctions.



Réplication

L'approche systémique de REGLEAU est basée sur un équilibre entre i) la création d'Unités EPA municipales pour ancrer la collaboration entre les maires, les CASEC, les associations d'utilisateurs et les gestionnaires des systèmes d'approvisionnement en eau ; ii) soutenir le rôle de conseil technique et de contrôle de qualité de l'OREPA dans les régions ; et iii) accompagner la DINEPA au niveau central avec le cadre réglementaire et les orientations stratégiques pour le développement du secteur EPA.

Le REGLEAU a suffisamment progressé dans les quatre municipalités pilotes pour que le modèle soit reproduit ailleurs en Haïti. Il s'agit notamment de créer et d'encadrer des Unités EPA au niveau des mairies pour mener à bien la planification, la conception et l'approvisionnement participatif, la protection des sources, la supervision des travaux de construction ou de réhabilitation des systèmes d'eau ainsi que le contrôle et l'accompagnement continu de la gestion (qui est déléguée à des opérateurs professionnels). Les approches et les outils seront affinés sur la base des premières leçons apprises.

Ce que nous avons appris depuis 2018	Comment nous intégrons ces leçons apprises
<p>La décentralisation prend du temps. La norme actuelle de mise en œuvre de projets EPA par le biais d'une aide extérieure suscite de grandes attentes quant à la mise en œuvre rapide de la construction ou la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement d'eau potable. Sans compter des blocages dûs aux troubles sociopolitiques et la pandémie, il a fallu 24 mois pour que le processus de localisation des équipes, des compétences et des processus au sein d'une municipalité fasse couler l'eau dans les robinets. À plusieurs moments clés, l'équipe REGLEAU a dû résister à la pression des dirigeants élus qui voulaient que l'on saute des étapes ou que l'on se substitue à des acteurs du système.</p>	<p>Fondamentalement, REGLEAU évite de se substituer à la fourniture de services d'eau. Sans la pleine implication des acteurs du système (autorité régionale, unités EPA des municipalités, associations d'utilisateurs, secteurs privés), l'équipe n'avance à aucune étape du processus, quelles que soient les pressions extérieures. Des rappels réguliers de la devise "Nous le faisons ensemble, nous ne faisons pas sans eux !" ont renforcé le message aux parties prenantes et au public.</p>

Ce que nous avons appris depuis 2018	Comment nous intégrons ces leçons apprises
<p>Bien que les décennies d'expérience d'HELVETAS en matière de gestion de projets EPA en Haïti soient utiles, le développement de la capacité de l'équipe REGLEAU à faciliter la gestion du changement était une priorité. Pour chaque étape du processus de maîtrise d'ouvrage, il était important d'observer le niveau de compétence et l'expérience des acteurs et d'adopter des styles de facilitation en conséquence. Faire passer l'implication des homologues municipaux du niveau d'observateur à celui de co-facilitateur le plus tôt possible est essentiel pour influencer les acteurs municipaux à assumer pleinement leurs nouveaux rôles.</p>	<p>L'approche systémique implique de comprendre comment accompagner au mieux les acteurs du système à assumer leurs nouveaux rôles. HELVETAS a initié un processus d'apprentissage en faisant pour accompagner les municipalités à assumer leur rôle de maître d'ouvrage. Ce processus est beaucoup plus large que la gestion de projets EPA et comprend le transfert d'une solide maîtrise de la planification et de l'exécution de projet de protection des sources, des études techniques, des restitutions publiques, ainsi que le recrutement de consultants experts, de firmes de construction et de gestionnaires professionnels pour déléguer la gestion des services de l'eau.</p>
<p>Bien que la rotation des élus locaux et de leur personnel ait été identifiée comme un facteur de risque et un argument contre l'avancement de la décentralisation, les unités EPA se sont avérées aussi stables que d'autres acteurs et institutions. Cependant, le renforcement des municipalités doit être structurel, organisationnel, avec des procédures qui ne dépendent pas des individus. L'approche adoptée pour créer et soutenir les unités EPA suit ce principe</p>	<p>Renforcement continu des capacités des unités EPA nécessite des évaluations régulières de performances. Nous fournirons des manuels de procédures basés sur l'expérience pilote. Des discussions sont en cours entre la DINEPA et le MICT pour institutionnaliser les unités EPA dans le cadre du plan de réorganisation des municipalités par le MICT afin que ce personnel reste en place indépendamment d'un changement de direction de la municipalité.</p>
<p>Les municipalités sont responsables du développement de l'ensemble du territoire communal, et pas seulement des centres urbains. Cela nécessite une implication importante des administrateurs des sections rurales (CASEC) dans le processus de décentralisation. Ce changement important nécessite une coordination étroite entre le CASEC et le maire de son territoire. Le nouveau rôle de la municipalité en tant que maître d'ouvrage des infrastructures hydrauliques rurales peut bouleverser les relations de pouvoir existantes et conduire à la mise à l'écart des CASEC, qui adoptent alors une position d'auto-préservation.</p>	<p>À l'avenir, pour une maîtrise d'ouvrage intercommunale plausible et coordonnée, il est crucial que les CASEC fassent partie du dialogue et des décisions. Les rôles et responsabilités doivent être clairs et les municipalités doivent reconnaître et impliquer les CASEC dans les étapes clés des processus de planification, de priorisation et de responsabilisation. Le partage en amont de l'information par la municipalité avec le CASEC est essentiel pour une bonne gestion du système et la facilitation des mécanismes de redevabilité sociale.</p>
<p>On ne saurait sous-estimer l'importance d'amener les communautés à réfléchir en amont à la provenance de leur eau et à la manière dont elles doivent protéger et conserver cette ressource. Cela implique également que les communautés en aval doivent reconnaître et comprendre les besoins des communautés en amont.</p>	<p>REGLEAU capitalise sur les références et les outils développés dans les précédents projets d'HELVETAS, notamment la stratégie nationale de protection des sources qui est incluse dans le référentiel technique de la DINEPA. Un référentiel technique intitulé "Protection des captages et des forages", appelle à la création de comités de bassin versant avec les communautés en amont et en aval de la source et du réseau.</p>
<p>L'approche systémique implique des acteurs qui ne sont pas habituellement associés aux programmes EPA, comme le ministère de l'Intérieur. Des goulots d'étranglement peuvent être rencontrés en dehors du secteur EPA, comme la mobilisation fiscale locale nécessaire pour assurer la création et le fonctionnement des unités EPA municipales.</p>	<p>REGLEAU fournit un appui aux municipalités pour mener des opérations de dépistage des contribuables et instaurer des mécanismes de facturation automatique via des campagnes de recouvrement sur le thème "Payez vos impôts pour que la municipalité puisse fournir des services d'eau". Ces interventions sont couplées à la mise en place de mécanismes de concertation</p>

	et de redevabilité par le bas vis-à-vis des usagers-ères/client-es/contribuables.
Malgré des inquiétudes perçues chez certains représentants de la DINEPA et de l'OREPA, la décentralisation ne verra pas l'importance de leurs rôles diminuer. Au contraire, le rôle de régulation et de contrôle (et donc de suivi) de la fourniture des services EPA par les directions de la DINEPA et les représentations régionales (OREPA) augmentera avec la décentralisation.	Le contrôle de la qualité des services municipaux d'approvisionnement en eau, en particulier dans les zones éloignées et difficiles d'accès, est crucial. L'OREPA est directement impliqué dans les étapes clés de la fourniture des services de l'eau et doit connaître les réalités et les méthodes d'exploitation des municipalités. À l'avenir, nous nous concentrerons sur la capacité de l'OREPA à assurer la réglementation et la supervision technique.
REGLEAU est conçu et axé sur l'influence du changement systémique plutôt que sur les besoins. Le suivi des changements qualitatifs observés chez les acteurs est donc nécessaire ; par exemple : l'implication et la capacité des Unités EPA à remplir leurs nouvelles fonctions de maîtres d'ouvrage.	Assurer que le système de suivi du projet dispose d'indicateurs qualitatifs, de moyens de vérification et d'outils pour mesurer les progrès. Dans le cas des unités EPA, l'évolution de la motivation, des capacités et de l'autorité des membres est effectué tous les six mois. L'OREPA aura également à être impliquée dans le processus.

HELVETAS Swiss Intercooperation - # 4, Delmas 81, Delmas, Haiti - +509 2813 1730

haiti@helvetas.org

www.helvetas.org